



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Marne et Gondoire trace son chemin



La Marne

Encart de La Marne du 05/03/2025 – N°4133

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Marne et Gondoire

trace son chemin



-54 %
DE CONSOMMATION
D'ÉNERGIE

**OBJECTIFS
2050**

70 %
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
OU DE RÉCUPÉRATION

1,5 M€
DE FONDS DE SOUTIEN
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AU SERVICE DES COMMUNES
EN 2024

34 %
D'ESPACES NATURELS
ET FORESTIERS

5 830
HECTARES D'ESPACES
CLASSÉS PPEANP
(PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
DES ESPACES AGRICOLES
ET NATURELS PÉRIURBAINS)

48 M€
DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT
SUR 10 ANS

77 KM
DE LIAISONS DOUCES
À HORIZON 2033

10 KM
DE LIGNE V4
RÉSEAU VÉLO ÎLE-DE-FRANCE

1
MAISON DES MOBILITÉS ET
3680 PRÊTS DE VÉLO EN 2024

40
STATIONS ÉCOMOBILITÉ

1,5 M€
DE SUBVENTION EN FAVEUR
DU RÉSEAU DE BUS

2
DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE

200
CASIERS FERMERS
INSTALLÉS

14 750
VISITEURS AU MOULIN RUSSON,
À LA MAISON DE LA NATURE ET
DANS LES ATELIERS NATURE

2
RÉSEAUX DE CHALEUR
INTERCONNECTÉS

1
SERVICE DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE MARNE ET
GONDOIRE RÉNOV'

1
DISPOSITIF MARN'ALABRI
DE LUTTE CONTRE LA
VULNÉRABILITÉ DES BIENS
AUX INONDATIONS

1
ÉCOLE DU CLIMAT
AGENTS/ÉLUS

1
ÉCO-ACADÉMIE
DES PETITS COLIBRIS

1
INFOLETTRE LE PLUS DU COLIBRI
SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
À MARNE ET GONDOIRE

ABONNEZ-VOUS !



MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération



Édito

Le changement climatique est une réalité. C'est un phénomène mondial avec des répercussions locales. Nous devons essayer d'atténuer au maximum la hausse des températures tout en préparant notre intercommunalité aux enjeux de demain. Les scientifiques appellent cela l'adaptation.

Ensemble, villes et intercommunalité, nous allons y arriver. Ensemble, nous allons faire que nos enfants puissent continuer de s'épanouir en Marne et Gondoire. Ensemble, nous allons continuer à jouir de notre patrimoine environnemental, de la Marne et de ses affluents, de nos vallées, de nos forêts. Ensemble, nous allons continuer à prouver que l'on peut agir pour la transition environnementale tout en conservant un territoire vivant où l'on peut tous se réaliser.

Nous le ferons avec pragmatisme et avec vous car nous sommes tous une partie de la solution. Au fil des pages, vous découvrirez ou redécouvrirez les actions mises en place et surtout qui ont été ou seront réellement réalisées. Vous vous rendrez compte que Marne et Gondoire peut se définir en 3 mots : Sobre, Efficace et Agile.

Bonne lecture à tous

Jean-Paul Michel,
Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



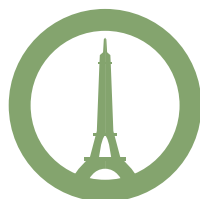
Une communauté
d'agglomération
créée en 2002



3^e agglomération de
+ de 50 000 habitants
en Seine-et-Marne



10 401
hectares



25 km
de Paris

110 064 habitants





© Isabelle Lérable



Programme
l'adaptation

Le changement climatique, une lutte au cœur de l'action intercommunale

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !" Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

D'après une légende amérindienne, racontée par Pierre Rabhi

Face au réchauffement climatique, Marne et Gondoire se mobilise plus que jamais. Cet engagement a notamment entraîné, en 2024, la création d'un Fonds de soutien à la transition écologique.

Très engagée dans la transition écologique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a poursuivi sans relâche sa lutte contre le changement climatique en 2024, en œuvrant notamment à atténuer ses émissions de CO₂. La baisse de consommation d'énergies fossiles apporte des résultats concrets grâce, par exemple, aux réseaux de chaleur. Un nouveau dispositif a également vu le jour l'année dernière : le Fonds de soutien à la transition écologique (FCTE). Il s'insère dans plusieurs outils stratégiques du territoire, notamment le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en 2021, le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ou encore le Schéma directeur des énergies en 2023. « Historiquement, la protection de l'environnement est le projet de territoire qui a motivé la création de Marne et Gondoire. Par la suite, nous avons toujours essayé d'être ambitieux et novateurs dans toutes les questions environnementales. Tous les outils que nous avons mis en œuvre sont des sujets sur lesquels nous sommes très clairement pionniers », présente Emmanuelle Frazdi, directrice de l'environnement au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Une enveloppe de 1 500 000 euros

Créé lors du conseil communautaire du 25 mars 2024, le FCTE vise à soutenir et accompagner les communes membres dans cette transition écologique et intervient dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de Marne et Gondoire mais qui tendent à atteindre des objectifs prioritaires.

« En matière de protection de la biodiversité, d'amélioration de la qualité de l'air, de protection du territoire et de production d'énergie verte, nous avons créé ce fonds pour soutenir financièrement les communes qui nous proposent des projets qui rentrent dans quatre thématiques (voir encadré, ndlr). »

Le rayon d'action du FCTE

Le Fonds de soutien à la transition écologique (FCTE) permet à Marne et Gondoire d'aider financièrement les communes de l'agglomération dont les projets concernent au moins l'une de ces quatre thématiques :

- **le bâtiment et l'habitat** : réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution des consommations de rénovation...
- **la mobilité et les transports** : report des modes de déplacement sur des liaisons douces, transports moins polluants...
- **l'agriculture et la nature** : amélioration de la qualité de l'air, adaptation au changement climatique, gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur...
- **la production d'énergies renouvelables** : pose de panneaux et d'ombrières photovoltaïques, récupération d'énergie...

Le FCTE est voté chaque année. En 2024, le conseil communautaire a voté une aide maximum de 1 500 000 euros. « Ce fonds est unique, il n'y a jamais eu auparavant d'aide financière directe de l'intercommunalité vis-à-vis des communes ! » Et si l'objectif est de soutenir les communes dans leur adaptation au changement climatique, l'agglomération intervient financièrement dans un domaine qui ne relève pas de ses compétences spécifiques mais qui participe à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Vingt-trois projets financés

L'année dernière, onze communes du territoire ont déposé une ou plusieurs demandes, soient 23 projets pour lesquels une enveloppe totale de 1 485 343 euros a été attribuée.

Parmi ces projets : un projet de renaturation à Chanteloup-en-Brie, la requalification du centre-bourg de Collégien avec des allées perméables et des plantations, ou encore des opérations de rénovation de l'éclairage public à Ferrières-en-Brie et à Thorigny-sur-Marne.

« C'est la première année que nous le mettons en place et quasiment la totalité de l'enveloppe a été distribuée pour des projets intéressants, ambitieux et qui répondaient complètement aux objectifs. Cela nous permet aussi de poursuivre nos actions dans des domaines sur lesquels nous ne pouvons pas intervenir. »

Par son soutien financier à ces projets communaux, Marne et Gondoire s'engage encore davantage pour la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

Des barrages et une digue pour anticiper les crues

Afin de prévenir les inondations, Marne et Gondoire entretient et surveille plusieurs ouvrages sur son territoire. Une vigilance qui permet de protéger la population en cas de crue.

En récupérant la compétence de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) en 2018, l'agglomération s'est attelée à la prévention des inondations. « La première chose que nous avons faite est un diagnostic de la vulnérabilité de notre territoire aux inondations, ce qui nous a permis d'identifier les enjeux. En a découlé un programme d'actions allant de la sensibilisation aux inondations jusqu'aux travaux », souligne Magali Codina, chargée



Barrage de l'étang de la Loy

de mission milieux aquatiques au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. La communauté d'agglomération est gestionnaire de trois barrages et d'une digue. Le barrage de l'étang de la Loy, à Gouvernes, celui du bassin des Corbins, à Montévrain, et celui de la Broce, à Bussy-Saint-Georges, sont construits sur des cours d'eau tandis que la digue du quai du Pré long, à Lagny-sur-Marne, longe la Marne. Tous ces ouvrages permettent de réduire l'aléa inondation. « Dans le cadre de la gestion de la digue, nous avons des obligations de surveillance à partir d'un certain niveau de la Marne, que nous suivons via le site Vigicrues. Cela nous permet d'anticiper la montée des eaux et, en partenariat avec la mairie de Lagny-sur-Marne, de réagir, notamment en fermant les ouvertures de la digue avec des batardeaux (panneaux en aluminium, ndr). »

Entretien et surveiller les ouvrages hydrauliques

À une autre échelle, les barrages jouent également un rôle dans l'anticipation des crues au niveau des rus du Bicheret, de la Brosse et de la Gondoire. « Les barrages permettent de réguler le débit car ils sont associés à des plans d'eau qui jouent un rôle de tampon au niveau de l'arrivée des eaux pluviales. »

Le territoire possède en outre une trentaine de bassins de retenue d'eaux pluviales. Leur gestion et leur entretien relèvent également de la compétence de Marne et Gondoire.



Digue du Pré Long à Lagny-sur-Marne

« Pour être prévenus de l'augmentation du niveau d'eau près des barrages, nous utilisons des sondes qui mesurent le niveau des bassins et ces données nous sont ensuite télétransmises. Nous recevons des alertes si cela dépasse un certain niveau, ce qui nous permet de déclencher des visites de contrôle. »

Outre les missions de gestion, d'entretien et de surveillance de ces ouvrages hydrauliques, l'agglomération a le devoir de prévenir les communes si le niveau de l'eau devient trop élevé. La gestion de crise, à savoir informer la population ou encore faire évacuer certains quartiers, relève ensuite de la compétence communale.

Marn'Alabri accompagne particuliers et entreprises

Marne et Gondoire réalise des diagnostics gratuits et accompagne les habitants exposés à un risque de crue de la Marne lorsqu'ils souhaitent demander des subventions.



Afin de réduire la vulnérabilité des biens aux inondations, l'agglomération a mis en place Marn'Alabri. Ce dispositif s'adresse aux habitants et aux entrepreneurs possédant des biens riverains de la Marne et situés dans le périmètre du Plan de prévention du risque inondation de la Marne (PPRI). Ce péri-

mètre concerne neuf communes : Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes, Montévrain, Chalifert, Thorigny-sur-Marne, Pomponne, Dampmart, Lesches et Jablines.

« Il s'agit d'un diagnostic gratuit que nous proposons aux particuliers et aux entreprises par le biais d'un bureau d'études spécialisé afin de connaître la vulnérabilité de leurs biens. Nous leur proposons ensuite des solutions personnalisées telles que, par exemple, la pose de batardeaux, d'un clapet anti-retour ou l'occlusion des aérations basses », indique Magali Codina.

Accompagner les demandes de subventions

Ce diagnostic permet par la suite aux propriétaires de demander des subventions pour réaliser les travaux. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides financières de l'État allant jusqu'à 80 % pour les particuliers

(plafond de 50 % de la valeur vénale des biens dans la limite de 36 000 euros TTC) et 40 % pour les entreprises de moins de 20 salariés (plafond de 10 % de la valeur vénale du bien). En 2024, 1 445 courriers ont été adressés aux bénéficiaires pour les informer de l'opération. Près de 80 diagnostics ont été réalisés, essentiellement pour des particuliers.

Ce dispositif vise également à sensibiliser les riverains aux risques d'inondation. Lors des visites, un plan familial de mise en sûreté leur est transmis. Ce document indique la démarche à suivre avant, pendant et après inondation.

« Nous assistons aussi les propriétaires qui décident de faire des travaux dans le montage des dossiers de demande de subventions, jusqu'au moment du versement de ces aides. » Un accompagnement du début à la fin pour mieux se prémunir des inondations.

Gérer les eaux pluviales pour lutter contre les inondations

Marne et Gondoire va créer des fossés partout où il apparaît nécessaire de lutter contre les inondations causées par des ruissellements de parcelles agricoles et coulées de boues associées.

Le problème n'est pas nouveau mais il est en passe d'être résolu. Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire cherche à lutter contre l'écoulement des eaux de pluie provenant d'exploitations agricoles et entraînant des coulées de boues, principalement à Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Pomponne et Thorigny-sur-Marne.

Du constat à la prise de décision

Première étape : des discussions ont été entreprises avec les propriétaires des terres concernées. Deuxième étape : le 14 février 2022, Marne et Gondoire fait évoluer ses statuts pour répondre aux phénomènes de coulées de boues générées par le ruissellement de parcelles agricoles exploitées. En effet, ces phénomènes n'entrent pas dans le cadre de la compétence intercommunale Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Troisième étape : lancer des études pour trouver la solution technique à ces situations répétées.

Retenir les ruissellements

Pour la majorité des sites, Marne et Gondoire prévoit de créer un fossé de 8 à 10 m de largeur dans la partie basse des parcelles concernées. Chaque fossé sera accompagné d'un talus et de plantations afin de retenir les écoulements, de les stocker et de permettre une infiltration lente des eaux ou leur évacuation vers un exutoire naturel. La communauté d'agglomération a lancé l'an dernier de nouvelles discussions avec les propriétaires agricoles dans le cadre d'une procédure d'acquisition amiable des parcelles qui seront transformées en fossés.

Les travaux sur les premières parcelles achetées devraient débuter au second semestre 2025. Les autres suivront au fur et à mesure des acquisitions. Quant à l'entretien des fossés, il sera entièrement pris en charge par les services de Marne et Gondoire. « En assurant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et en luttant contre l'érosion des sols, l'agglomération agit en matière de sécurité aux personnes et de dommages occasionnés aux biens et aux activités économiques, dont l'agriculture » rappelle Tony Galli, directeur des services techniques de Marne et Gondoire.

Des ruisseaux retrouvent la lumière du jour

Ces dernières années, Marne et Gondoire a réalisé la remise à ciel ouvert de plusieurs rus. Parmi eux, le ru du Bras Saint-Père à Lagny-sur-Marne et celui du Bicheret à Montévrain.



Ru du Bicheret, Montévrain.

Renaturer un cours d'eau busé (c'est-à-dire enfermé dans une canalisation) permet non seulement de réduire les risques d'inondation mais également de restaurer les milieux humides afin de protéger la faune aquatique. Deux rus ont ainsi été remis à ciel ouvert.

- Le ru du Bras Saint-Père, à Lagny-sur-Marne

C'est dans le cadre de l'aménagement du quai de la Gourdine que le ru du Bras Saint-Père a été rouvert, en 2024, sur 60 mètres linéaires. Cette dernière phase de travaux de renaturation avait commencé en 2019. Situé dans le square Foucher de Careil, ce bras de la Marne était complètement busé dans un tunnel en béton. « Cela permet désormais d'avoir un cours d'eau qui passe, donc un îlot de fraîcheur. Et c'est quand même plus joli d'avoir un ruisseau dans le parc ! », annonce Emmanuelle Frazdi, directrice de l'environnement au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Les promeneurs en profitent, les poissons aussi. « C'est un petit pas de plus vers la continuité écologique. Les poissons peuvent circuler au lieu d'être bloqués à l'entrée du parc. » Des plantes aquatiques ont aussi été plantées aux abords du ru afin de favoriser la biodiversité.

Rouvrir un cours d'eau est également utile à la gestion des crues et des inondations. « À chaque fois que nous rouvrons un cours d'eau, nous l'aménageons avec



une zone d'expansion de crues, c'est-à-dire une sorte de cuvette qui évitera au ru de sortir de son lit et d'inonder les maisons aux alentours. »

- Le ru du Bicheret, à Montévrain

« Nous avons rouvert un tronçon du ru du Bicheret qui était busé sur près de 100 mètres linéaires avant sa confluence avec la Marne. C'est donc un point stratégique en termes de biodiversité », présente Magali Codina, chargée de mission milieux aquatiques au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. À cette fin, l'intercommunalité a fait l'acquisition d'un terrain boisé situé entre la Marne et le



Ru du Bras Saint-Père, Lagny-sur-Marne.

chemin de Quincangrogne. C'est dans cette parcelle que le ru a été rouvert en 2022.

En remettant à ciel ouvert ce cours d'eau, qui était auparavant dans une canalisation, Marne et Gondoire a modifié son tracé pour l'amener sur le terrain, ce qui lui permet de méandrer à nouveau, et a créé une annexe hydraulique afin de stocker de l'eau. Depuis, les riverains ne sont plus inondés par le ru du Bicheret lors des crues fréquentes.

« Ce qui causait des inondations avec cette buse, c'était son passage sous la voirie car elle était sous-dimensionnée et ne pouvait pas absorber le débit lors de fortes pluies. Nous avons donc agrandi la canalisation qui passait sous le chemin de Quincangrogne pour pouvoir absorber un débit plus important et éviter les inondations pour une crue cinquantennale. »

Des sols vivants pour un meilleur cadre de vie

Lancée début 2024, une étude de renaturation des sols a permis d'identifier une quarantaine de parcelles du territoire qui deviendront plus naturelles.

À l'heure où les villes doivent nécessairement s'adapter au changement climatique, la renaturation des sols apparaît comme une solution pour permettre à la nature de se réinstaller. « *Lorsqu'un sol a été transformé par l'homme, imperméabilisé ou remblayé, l'idée est d'essayer de retrouver un sol plus naturel. En découpant un parking pour reconstituer un sol vivant et replanter des végétaux, par exemple* », présente Olivier Cartigny, chargé de mission espaces naturels au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

« *Cela fait plusieurs années déjà que Marne-et-Gondoire fait de la renaturation, mais à l'échelle de projets bien spécifiques sur le territoire, comme le projet de renatu-*

ration des berges de la Marne qui consiste à retirer des ouvrages en béton et à redonner un faciès plus naturel aux berges. »

En 2024, une étude a été commandée pour définir, à partir de données cartographiques, les parcelles présentant un potentiel de renaturation intéressant pour les communes. Les maires ont été consultés. « *L'intérêt de la renaturation est de regagner en fonctionnalité écologique et de toucher d'autres objectifs liés au bien-être et au cadre de vie des habitants en favorisant l'accès aux espaces verts ou en recréant des îlots de fraîcheur pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est dans tout le but de cette étude.* »

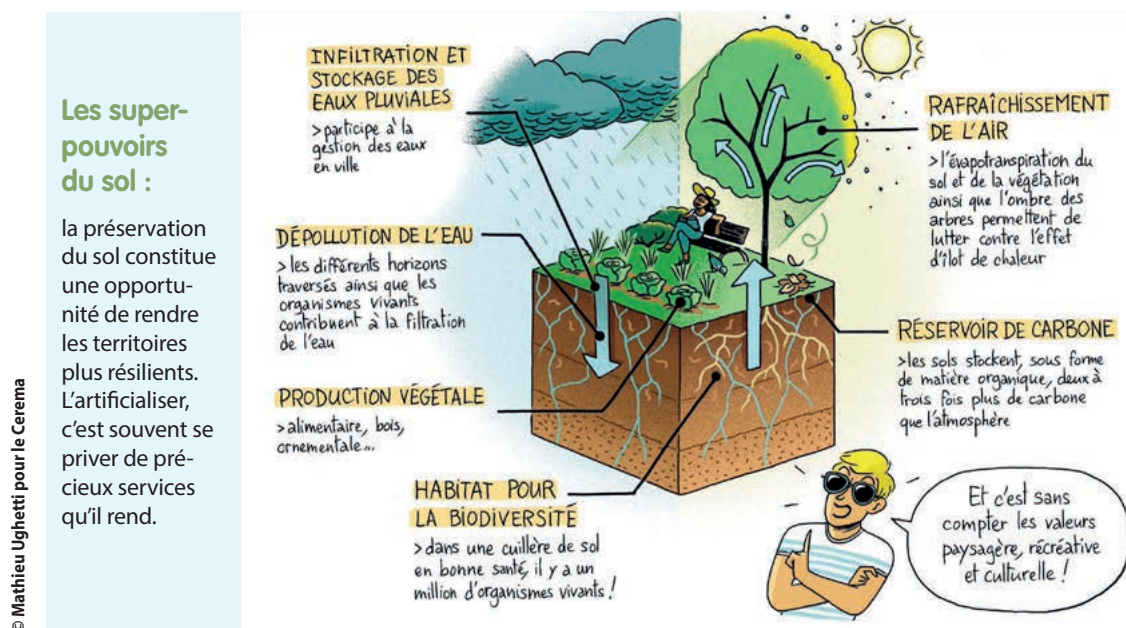
À l'issue de cette première phase, deux parcelles par

commune ont été identifiées, soit une quarantaine au total. Elles sont généralement situées dans des cimetières, des cours de ville, des places, des écoles, des accotements de chaussées ou encore des parkings liés à des équipements sportifs...

Biodiversité, réchauffement climatique et cadre de vie

Début 2025, une deuxième phase a débuté afin d'imaginer les projets de renaturation selon la localisation des parcelles. « *Par exemple, semer une strate herbacée, rendre des cheminements plus perméables pour favoriser l'infiltration des pluies, diversifier la végétation en plantant des arbustes, des haies ou des arbres... Si on est près d'un cours d'eau, on peut imaginer recréer une mare ou des dépressions humides dans le sol qui vont attirer une faune spécifique.* » Restaurer des trames écologiques et améliorer la fonctionnalité des milieux font, en effet, partie des enjeux de cette étude.

Outre la biodiversité, deux volets sont abordés : le changement climatique (lutte contre les inondations, le ruissellement, les îlots de chaleur...) et le cadre de vie des habitants. « *Avoir des espaces végétalisés dans des secteurs très minéraux répond à un enjeu plutôt récréatif pour les riverains.* » Quel plaisir, en effet, de vivre près d'une nature sans béton. Plusieurs techniques sont employées pour renaturer un site : retirer les gravats, mettre une couche de terre végétale et surtout désimpermeabiliser les sols, en retirant le bitume par exemple. « *La désimpermeabilisation permet à l'eau de rentrer dans le sol. L'objectif est donc qu'elle puisse s'infiltrer pour recharger les nappes phréatiques.* »



Des îlots de fraîcheur dans les écoles de Thorigny-sur-Marne

Finis les espaces bitumés et sans végétation. À Thorigny-sur-Marne, on a repensé les usages des cours d'écoles.

Depuis la rentrée 2024, les élèves de l'école des Pointes de Thorigny-sur-Marne profitent d'une toute nouvelle cour. Le résultat d'un projet « *coconstruit avec les enseignants et les parents d'élèves* », tient à souligner Pierre-Franck Loiseau, directeur des services techniques de l'urbanisme et de l'aménagement de Thorigny-sur-Marne.

Désimpermeabilisation des sols

L'espace, un peu plus de 1000 m², a été totalement repensé pour laisser plus de place au végétal. Pour faire face aux enjeux du dérèglement climatique, arbres, arbustes et herbe ont fait leur apparition. Les dernières plantations ont eu lieu il y a quelques semaines seulement. Objectif : rendre la cour plus perméable pour qu'elle absorbe davantage les eaux de pluie.

Faire évoluer les espaces

« *En réduisant la partie bitumée qui ne sert généralement qu'aux jeux de ballon, nous avons créé des espaces verts qui permettent de s'asseoir plus facilement pour lire un livre, jouer ou se détendre. C'est une autre façon de faire évoluer les espaces pour le bien-être des enfants* », précise Pierre-Franck Loiseau. De nouvelles structures de jeux en bois ont été installées pour les classes élémentaires. Les espaces verts permettent aussi aux enseignants d'imaginer des projets pédagogiques. Pour le moment, 200 élèves de l'école des Pointes bénéficient d'une nouvelle cour.

En 2025, place à l'école Les Cerisiers, puis l'année suivante aux établissements scolaires Gambetta et Clémenceau. Ce projet de 300 000 € a été subventionné par Marne et Gondoire, la Région et la Caf.



© Mairie de Thorigny-sur-Marne



Les bords de Marne retournent à la nature

Après Pomponne, Thorigny-sur-Marne, Dampmart et le quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne, dont les travaux d'aménagement se sont achevés en 2024, la renaturation des bords de Marne se poursuit.

Augmenter la part de nature en ville au profit de la biodiversité, d'un meilleur cadre de vie et de la lutte contre le réchauffement climatique, telle est l'ambition de la renaturation. Depuis plusieurs années, Marne et Gondoire s'engage dans différents projets : Pomponne en 2009 puis Thorigny-sur-Marne, Dampmart et le quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne... « Nous travaillons sur les berges de la Marne pour les renaturer, c'est-à-dire que nous essayons de retirer tout ce qui est en béton. Notre objectif, c'est de renaturer l'ensemble des berges de Marne du territoire pour assurer la continuité écologique de la rivière », présente Emmanuelle Frazdi, directrice de l'environnement au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Le projet de valorisation du quai de la Gourdine fait suite au projet de renaturation et d'aménagement de la rive opposée de la Marne. Engagés en 2019, les travaux se sont achevés l'année dernière au niveau du square Foucher de Careil avec la remise à ciel ouvert d'une portion du ru du Bras Saint-Père.

Ces aménagements ont aidé à renforcer la biodiversité. Un inventaire des espèces de faune et de flore a ainsi recensé 30 espèces faunistiques protégées nationalement, dont 23 espèces d'oiseaux, une espèce d'amphibien et une espèce de mammifère.

Ils ont également permis de mettre en place des liaisons douces, de supprimer tous les éléments en minéraux sur les berges, de créer une promenade partagée sur le quai et une promenade basse en pied de berge au plus près de la Marne et de maintenir les activités de loisirs (aviron, kayak, pêche, etc.).



Désimpermeabiliser les sols

Cette démarche de valorisation se poursuit là où les berges sont parfois artificielles et dégradées. « L'objectif est maintenant de nous occuper de 1,8 kilomètre de berges entre Montévrain et le square du Canada à Lagny-sur-Marne. » Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en 2022 pour définir ce projet d'aménagement. Les démarches de concertation avec les riverains ont eu lieu tout au long du projet. Cette renaturation passe le plus souvent par une désimpermeabilisation des sols, qui consiste à rendre aux sols leur capacité d'absorption naturelle en supprimant les surfaces imperméables qui les recouvrent. « L'objectif est d'enlever tout ce qui est artificiel ou minéral et d'assurer le maintien des berges, soit

en génie totalement végétal, c'est-à-dire que la berge ne tient qu'avec de la végétation, soit en génie mixte, c'est-à-dire avec de l'enrochement en pied de berge et de la végétalisation sur le reste du talus. »

L'objectif est aussi parfois de ne pas intervenir sur les berges de la Marne et de la laisser dans son cours habituel. « Lorsqu'on a suffisamment de foncier et pas d'habitation, on peut la laisser circuler et méandrer, en érodant ponctuellement les berges et en permettant ainsi de conserver une diversité de milieux. Dans ce cas, on recule le chemin pour avoir une largeur suffisante en cas d'érosion. » Ces travaux devraient débuter en septembre 2025.

Un capteur pour identifier oiseaux et chauves-souris

Un outil de surveillance de la biodiversité a été installé à Lagny-sur-Marne au printemps 2024. Sa mission : mesurer et transmettre les émissions sonores environnantes et identifier les espèces présentes.



Le capteur a été installé au printemps dernier à proximité du quai de la Gourdine, à Lagny-sur-Marne. Sa mission : recenser principalement les chauves-souris. Pour cela, il enregistre, toutes les cinq secondes, les sons perçus autour de lui et les analyse pour déterminer de quelles espèces ils proviennent.

Ce boîtier a été posé au sol dans une prairie ensoleillée car il fonctionne à l'énergie solaire. Durant quatre ans, il récoltera des données en continu qui permettront de dresser un inventaire. « L'objectif est de mieux connaître la biodiversité et de voir si notre intervention

en matière de renaturation et de restauration des zones humides a aidé à enrichir le site », explique Magali Bochow, responsable eau et biodiversité au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Entre mai et décembre derniers, plus de 534 000 contacts ont été recensés. « Lors de notre diagnostic initial sur les berges de Marne à Lagny-sur-Marne, nous avons identifié cinq espèces protégées de chauves-souris. Le boîtier a confirmé la présence de ces espèces et en a identifié d'autres, soit quatorze en



tout. » Il s'agit notamment de la pipistrelle de Kuhl, la noctule de Leisler et d'autres chiroptères pour lesquels les contacts sont toutefois moindres.

« Ce boîtier nous permet de pressentir des enjeux écologiques qui devront être confirmés par des écologues. S'il ne s'agit pas d'un inventaire suffisamment exhaustif pour être utilisé dans nos études, cela nous donne un bon faisceau d'indices sur la biodiversité dans certains secteurs. »

La présence des chauves-souris est indispensable à l'équilibre de nos écosystèmes. Chaque nuit, ce formidable allié capture un tiers de son poids en moustiques, papillons de nuit, coléoptères, araignées, mouches, fourmis et scarabées. La chauve-souris contribue donc grandement à limiter la prolifération des moustiques mais aussi les transmissions possibles de maladies à l'Homme. Mais elle est aussi une super fertilisatrice, son guano constitue un riche engrais biologique, et un super pilier de la biodiversité, car elle favorise le développement d'autres espèces – leur présence est un bon indicateur de l'état de santé écologique d'un milieu.



Le Marais du Refuge, un site naturel à préserver



À Lesches, le Marais du Refuge se dévoile lors d'une sortie organisée chaque année par Marne et Gondoire. Pour mieux sensibiliser à la biodiversité des milieux humides.

C'est un espace protégé au patrimoine naturel exceptionnel, qu'il est essentiel de préserver. Situé à Lesches, le Marais du Refuge s'inscrit dans le site Natura 2000 des Boucles de la Marne. Une zone humide de près de 85 hectares qui accueille notamment de nombreux oiseaux migrateurs. « *Le marais joue un rôle important pour les oiseaux inféodés aux milieux humides, tels que les aigrettes, les cigognes blanches, les canards ou ceux inféodés aux milieux de boisements forestiers, les lisières et bocages tels que les milans noirs, les pics noirs, les faucons hobereaux... C'est également un lieu de frai (reproduction) pour les poissons, dont le brochet, et un habitat idéal pour les amphibiens* », décrit Olivier Cartigny, chargé de mission espaces naturels au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Sans oublier de nombreux insectes comme les papillons et les libellules. Un concentré de biodiversité !

Une sortie annuelle ouverte à tous

Le Marais du Refuge est un site naturel sensible dans lequel s'implique l'intercommunalité. « *Il fait l'objet*

d'un projet d'aménagement par le département de Seine-et-Marne et nous sommes associés, notamment parce que nous gérons les cheminements qui desservent le marais », explique Magali Bochev, responsable eau et biodiversité au sein de Marne et Gondoire. « *L'année dernière, nous avons ainsi réalisé, sur une centaine de mètres linéaires, un platelage en bois pour permettre aux promeneurs de découvrir le marais sans se mouiller les pieds.* »

Depuis plusieurs années, l'agglomération organise également une sortie découverte du marais à l'occasion de la journée mondiale des zones humides. Une visite gratuite et ouverte à tous, en compagnie d'un ornithologue, destinée à sensibiliser la population à la richesse du paysage et à la biodiversité des milieux humides.

« *C'est le moyen de faire découvrir au grand public un site vraiment magnifique d'un point de vue écologique et paysager, où l'on est totalement déconnecté* », conclut Magali Bochev.

La prochaine sortie aura lieu le samedi 12 avril, prenez date !

Les ateliers de la Maison de la Nature et du Moulin Russon



À Ferrières-en-Brie, la Maison de la Nature propose tout au long de l'année une programmation variée d'ateliers et d'activités pédagogiques sur la transition écologique. De la fabrication de nichoirs et de mangeoires à oiseaux aux fresques de la biodiversité et du sol, en passant par le jardinage au naturel et les sciences participatives, l'approche se veut ludique et immersive.

Autre atout de la Maison de la Nature : son superbe jardin. « *Notre jardin, avec sa mare pédagogique, son vieux verger et son rucher, est un lieu d'accueil de la biodiversité, que petits et grands peuvent observer et apprécier. Il s'inscrit dans les différentes trames écologiques du territoire de Marne et Gondoire* », présente Marianne Moinet, directrice adjointe en charge de la gestion des sites au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Au Moulin Russon, à Bussy-Saint-Georges, la sensibilisation passe cette fois par la valorisation du patrimoine et du savoir-faire. « *À travers nos ateliers de fabrication de pain, les visiteurs découvrent le cycle du blé et les bases d'une alimentation durable, en abordant des thématiques comme le mieux-manger et la lutte contre le gaspillage alimentaire.* »

Programme et inscriptions aux ateliers sur marneetgondoire-tourisme.fr

La Fête de la transition, festive et écoresponsable



Pour sensibiliser à l'écologie sans complexer, la Maison de la Nature de Ferrières-en-Brie accueille la Fête de la transition chaque année depuis 2023.

C'est dans la continuité des ateliers de la biodiversité, organisés par Marne et Gondoire depuis de nombreuses années, que la Fête de la transition a vu le jour. Lancé en 2023, cet événement festif se déroule chaque année en septembre, à la Maison de la Nature de Ferrières-en-Brie.

L'occasion de réunir, durant une demi-journée, un maximum d'acteurs du territoire - syndicats, associations, services intercommunaux, animateurs... - pour parler de la transition écologique avec les visiteurs. « *Notre objectif est de sensibiliser le grand public et*

de partager ensemble un moment festif, surtout pas culpabilisant, pour évoquer cette thématique », précise Estelle Podevin, chargée de mission transition écologique au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Au programme : des animations, des ateliers, des jeux, des balades contées, des expositions... « *Les thématiques sont variées, par exemple comment mieux consommer avec des écogestes, un espace sur les casiers fermiers en présence de producteurs du territoire, une fresque du climat, des ateliers sur la mobilité, le compost, les énergies renouvelables...* ».

En 2023, cet événement, gratuit et ouvert à tous, avait attiré 200 visiteurs. En 2024, ils étaient près de 300. « *Ça progresse et nous espérons faire encore mieux en 2025 !* » Cette année, la Fête de la transition aura lieu le 13 septembre.



Vive l'énergie verte

Les projets de panneaux photovoltaïques ne manquent pas sur le territoire de Marne et Gondoire, à commencer par la Maison de la Nature située à Ferrières-en-Brie. L'installation, comprenant 36 modules photovoltaïques de 450 Wc, fonctionne en autoconsommation (avec revente du surplus) et s'intègre harmonieusement à la pente du toit du bâtiment, de manière à préserver le paysage.

Avec une puissance installée de 16,2 kWc, la production annuelle estimée est d'environ 15 MWh.

Centre aquatique intercommunal de Lagny-sur-Marne : un équipement exemplaire



Le centre aquatique intercommunal de Lagny-sur-Marne est en partie chauffé grâce au réseau de chaleur issue de la combustion des déchets ménagers du Sietrem. Outre le fait que cet équipement utilise une énergie vertueuse, il permet à Marne et Gondoire de réaliser 100 000 euros d'économies par an. Autre impact positif : l'installation, sur le parking, d'ombrières munies de panneaux photovoltaïques. Celles-ci sont gérées par SOLVEO Énergies qui s'acquitte d'une redevance auprès de Marne et Gondoire en échange de l'énergie solaire produite. Le centre aquatique poursuit d'ailleurs sa mue d'établissement de haute qualité environnementale... Sa toiture devrait prochainement accueillir des panneaux photovoltaïques.



Le parking du centre aquatique couvert par deux ombrières photovoltaïques.

Des réseaux de chaleur pour un chauffage plus propre

Deux réseaux de chaleur urbains sont en cours de réalisation sur le territoire. Certains bâtiments de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Bussy-Saint-Georges sont déjà raccordés.



© Marne et Gondoire - BKM

Le 20 septembre 2024, le réseau de chaleur urbain Marne et Gondoire Énergie de Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes était inauguré. Si certains circuits de chauffage sont déjà raccordés, les travaux se poursuivent et devraient s'achever d'ici l'année prochaine. En parallèle, un deuxième réseau de chaleur est en cours de développement à Bussy-Saint-Georges.

« Ce sont deux entités différentes avec deux concessionnaires différents mais qui utilisent, pour partie, la même chaleur issue de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Sietrem située à Saint-Thibault-des-Vignes », indique Julien Brézillon, responsable eau déchets énergies au sein de Marne et Gondoire.

Combustion de bois ou d'ordures ménagères

À Bussy-Saint-Georges, le réseau Bussycomore Énergie a été lancé en 2018. Long de 12,4 kilomètres, il a été créé pour alimenter en chauffage et eau chaude des bâtiments dans les nouveaux quartiers du Sycomore et de l'entrée de ville. À l'heure actuelle, 22 bâtiments sont raccordés soient 2 324 logements, un Ehpad et une école. À terme, le réseau devrait alimenter plus de 6 200 logements et des bâtiments publics.

Ce réseau puise en partie son énergie dans la combustion de bois grâce à une chaufferie biomasse construite à Bussy-Saint-Georges. « Le principe est de mettre du bois dans un « poêle à bois géant » et d'utiliser la chaleur dégagée. »

Le réseau de chaleur Marne et Gondoire Énergie, en revanche, s'appuie principalement sur la combustion de déchets ménagers. D'une longueur prévue de 17,8 kilomètres, il doit relier Lagny à Saint-Thibault. 23 bâtiments sont actuellement raccordés soient 1 199 logements et 11 bâtiments publics (écoles, collège, gymnase, mairie, centre aquatique, salle de spectacles...). En 2027, il devrait fournir chauffage et eau chaude à 86 bâtiments. Ce réseau a été construit pour alimenter des bâtiments qui étaient auparavant chauffés au gaz de ville. Il utilise majoritairement (à 92 %) la chaleur fatale issue de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Sietrem. »

Deux réseaux interconnectés

Les deux réseaux sont interconnectés depuis le 29 octobre 2024. « L'intention est d'amener la chaleur fatale en provenance de l'UVE (Unité de valorisation énergétique) du Sietrem jusqu'au réseau de chaleur de Bussy-Saint-Georges, conçu initialement avec une chaufferie biomasse. »



Or la combustion de bois est moins écologique et moins économique que la chaleur fatale issue de la combustion des ordures ménagères. « La chaleur fatale est la meilleure parce qu'elle existe déjà. Si on ne l'utilise pas, elle est perdue. Nous avons donc tout intérêt à interconnecter les deux réseaux pour celui de Bussy ne fonctionne pas uniquement avec la chaleur issue de la biomasse. » Ambition affichée : 81% de chaleur à base d'énergies renouvelables sur le réseau de Bussy. Avec ces deux réseaux, l'agglomération se rapproche un peu plus de son objectif de créer une énergie propre, fiable, 100% locale et renouvelable.

Centre aquatique de Bussy : objectif 2027

Après Lagny, Bussy ! Un deuxième centre aquatique devrait sortir de terre en 2027 afin d'anticiper le développement urbain de l'agglomération et notamment de Bussy-Saint-Georges. Cet équipement permettra de répondre au manque de créneaux actuels pour les scolaires.

En décembre, les élus de Marne et Gondoire ont choisi Opalia comme délégataire chargé de créer et d'exploiter le centre aquatique qui sera situé dans

l'écoquartier du Sycomore. Il sera lui aussi relié au réseau de chaleur de Bussy-Saint-Georges et équipé de panneaux solaires et d'ombrières photovoltaïques.

Le budget prévisionnel de cet équipement tourne autour de 25 millions d'euros et sera en partie pris en charge par la communauté d'agglomération qui pourra compter sur diverses subventions dont celles de la Région Île-de-France.



Favoriser les énergies propres ? Mais si, c'est possible

Tendre vers la neutralité carbone pour construire un avenir durable tout en respectant l'environnement n'est pas mission impossible pour Marne et Gondoire. Preuve en est avec le domaine de Rentilly et le Moulin Russon.

Diminuer de 75 % son empreinte carbone. Tel est l'objectif affiché de la communauté d'agglomération pour 2050... et, actuellement, pour deux de ses structures : le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et le Moulin Russon.

De la géothermie sur nappe à Rentilly

Dans le cadre de sa transition énergétique, Marne et Gondoire mise notamment sur la géothermie pour réduire son empreinte carbone. Au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, le système de géothermie sur nappe sera installé prochainement et les premiers sondages tests seront réalisés dans les prochaines semaines. Objectif : chauffer, dès cet automne, les bâtiments grâce à la géothermie. « La géothermie sur nappe consiste à pomper l'eau d'une nappe souterraine au travers d'un forage de production, de faire passer cette eau dans un échangeur thermique à plaques (pompe à chaleur eau/eau) pour y puiser les calories qui serviront à chauffer les bâtiments. L'eau sera ensuite réinjectée dans le milieu naturel via un second forage, qu'on appelle forage injecteur » explique Tony Galli, directeur des services techniques de Marne et Gondoire. Une telle installation devrait permettre de couvrir 94 % des besoins en chauffage du Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier.

De la géothermie sur sondes au Moulin Russon

Le Moulin Russon est le deuxième site de l'agglomération qui sera chauffé par géothermie dans les prochains mois. Cette fois, le système retenu est la géothermie sur sondes. Des capteurs géothermiques verticaux, appelés sondes géothermiques, sont composés d'un tube dans lequel circule, en circuit fermé, un fluide caloporteur (qui prélève la chaleur du sous-sol par conduction thermique et qui est raccordé à la pompe à chaleur). Le tube est positionné dans un forage vertical d'une centaine de mètres de profondeur. Cette future installation devrait permettre au Moulin Russon d'atteindre 79 % de ses besoins en chauffage.

Un territoire exemplaire

Aujourd'hui, les deux sites génèrent 134 tonnes de CO₂ équivalent par an. Grâce à la géothermie, cette empreinte sera réduite, à terme, à 36 tonnes de CO₂ équivalent, soit une baisse de 75 %, permettant ainsi de diviser par quatre leur impact carbone. En optant pour cette énergie propre et respectueuse de l'environnement, la communauté d'agglomération affirme sa volonté de « devenir un territoire exemplaire dans la lutte contre le changement climatique » conclut Tony Galli.

Un nouveau service pour rénover les logements et économiser l'énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2025, Marne et Gondoire Renov' remplace le Service unique de rénovation énergétique et se dote de nouvelles compétences.

En septembre 2021, en collaboration avec le Département et Seine-et-Marne Environnement, l'intercommunalité avait lancé le SURE, un service gratuit, neutre et objectif, dans le cadre du PCAET (plan climat-air-énergie territorial). Un conseiller SURE recevait, informait, conseillait et accompagnait les habitants de Marne et Gondoire dans la rénovation énergétique de leurs logements. Entre septembre 2021 et décembre 2024, le service a permis de traiter près de 850 dossiers.

Deux nouvelles compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2025, Marne et Gondoire Renov' remplace le SURE. Le même conseiller continue à orienter et conseiller les habitants mais à présent son champ de compétences s'élargit avec l'attribution de deux nouvelles thématiques : l'adaptation du logement en cas de perte d'autonomie et la rénovation pour un logement sain et sécurisé. « Le conseiller accompagne les projets de rénovation des habitants mais également l'adaptabilité de ce dernier lorsque le public en a besoin. Il peut par exemple aider à dimensionner le projet, indiquer par quelle rénovation commencer ou aider à la constitution du dossier de demande d'aides financières », présente Estelle Podevin, chargée de mission transition écologique au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Il vous accueille désormais à la Maison France services, à Lagny-sur-Marne. Une permanence tournante est conservée un jour par semaine afin de rendre le service plus accessible. Jusqu'à fin mars, celle-ci a lieu en mairie de Pomponne.



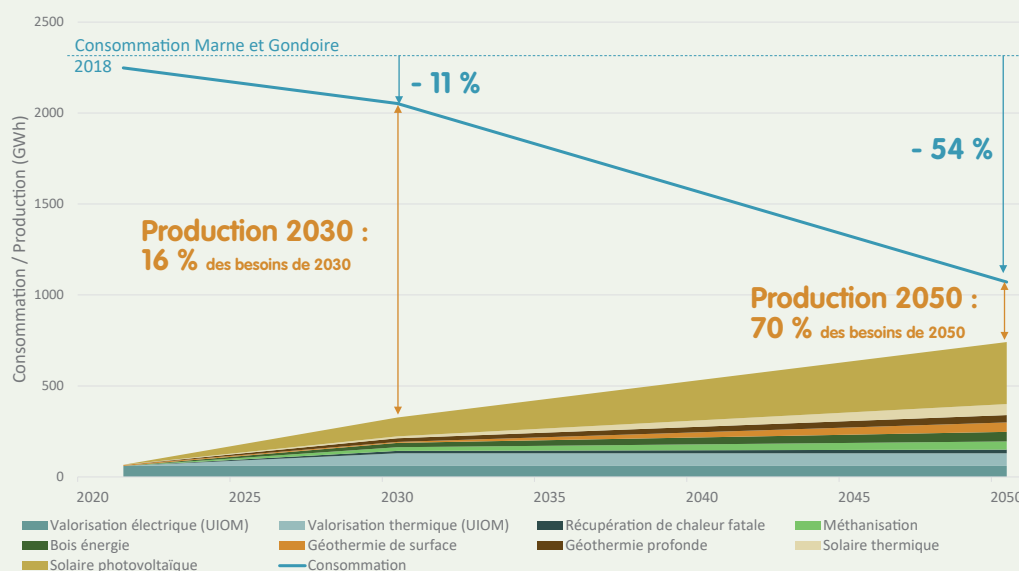
Le conseiller reçoit uniquement sur rendez-vous, directement réservable sur marneetgondoire.fr ou au 01 60 07 89 19

MARNE ET GONDOIRE
RÉNOV'

Rénovation énergétique, mode d'emploi

La rénovation énergétique comprend l'ensemble des travaux permettant d'améliorer le confort de son logement tout en réduisant sa consommation énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre : isolation du logement, pompe à chaleur, système de ventilation ou de chauffage...

Évolution des consommations et productions à horizon 2050 dans le cadre du Schéma directeur des énergies de Marne et Gondoire



Marne et Gondoire a défini une stratégie qui s'appuie sur une baisse structurelle de la consommation de 11 % à 2030 et qui devrait atteindre -54 % en 2050 couplée à une production du territoire qui devrait permettre de couvrir 16 % des besoins en 2030 et 70 % des besoins en 2050. Le scénario retenu projette à l'horizon 2050, 100 % d'énergie renouvelable ou de récupération sur le territoire, avec un import complémentaire de 30 % d'énergie verte. Il mise sur un mix énergétique entre récupération de chaleur fatale, solaire thermique, géothermie, bois énergie et une part moins importante de production de gaz par méthanisation.

Des liaisons douces pour promouvoir le vélo

Deux voies cyclables permettront prochainement de relier Paris et de se déplacer à travers le territoire de Marne et Gondoire : la ligne V4, déjà mise en service, et la ligne V9, dont les travaux s'achèveront à la fin de l'été.



© Collectif Vélo Île-de-France

En Seine-et-Marne, seul 1,5 % des déplacements de moins de trois kilomètres sont effectués en deux-roues. Un constat qui a incité Marne et Gondoire à développer la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

« Les déplacements décarbonés, c'est un projet sur lequel l'agglomération est très investie. Nous avons plusieurs axes : la mobilité électrique et la mobilité active, notamment le vélo sur lequel nous investissons beaucoup », présente Augustin Decambron, chargé de missions mobilités et déplacement au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Concernant les deux-roues, la carte des principaux axes cyclables et le premier plan triennal ont été approuvés en juin 2022. « Nous avons ensuite voté, en 2023, un schéma directeur de liaisons douces ambitieux qui prévoit 25 millions d'euros d'investissements sur dix ans. »

Ces investissements visent essentiellement à réaliser des infrastructures qui permettront de se déplacer confortablement à vélo, avec notamment la création de 80 kilomètres de pistes cyclables.

Relier Paris à vélo en toute sécurité

Les deux principaux axes cyclables traversant le territoire sont les lignes V4 et V9, toutes deux intégrées au réseau Vélo Île-de-France (Vif). Ce projet initié par la Région Île-de-France prévoit la création de plusieurs axes cyclables à haut niveau de service donc très confortables et sécurisants pour les utilisateurs. Ces voies doivent partir de Paris et rayonner dans toute la région sur le modèle du RER.

Les lignes V4 et V9 permettront donc à terme de rejoindre la capitale à vélo. « Ce sont des lignes qui ont une visée utilitaire parce qu'elles permettront de relier

dans de très bonnes conditions Marne et Gondoire à Paris, à vélo, sur environ 25 kilomètres. Pour l'instant, ce n'est pas encore possible parce que certaines sections dans d'autres territoires ne sont pas encore réalisées ».

Deux lignes, un même objectif

Le tronçon de la V4 qui traverse le territoire de Marne et Gondoire sur 10 kilomètres a été achevé début 2024 pour le plus grand plaisir des cyclistes qui le fréquentent désormais quotidiennement. Il dessert cinq communes : Saint-Thibault-des-Vignes, Lagny-sur-Marne, Conches sur Gondoire, Chanteloup-en-Brie et Montévrain.

Cet aménagement est doté de voies de circulation larges, éclairées et jalonnées de passages en résine pour marquer les girations et d'une aire de services à Lagny-sur-Marne avec stations de charge, de gonflage, de réparation et point d'eau. Les enrobés clairs et drainants ont pour but de diminuer l'imperméabilisation des sols et lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

Quant à la V9, ligne réalisée par ÉpaMarne, elle est en cours de construction et devrait être achevée à la fin de l'été 2025. Elle reliera Val d'Europe à Torcy en passant par Montévrain, Bussy-Saint-Georges et Collégien.

« Ce projet initié par la Région Île-de-France et par le collectif Vélo Île-de-France représente une chance parce que ce sont deux axes majeurs très confortables qui vont traverser notre territoire d'est en ouest. C'est donc un maillage très structurant pour Marne et Gondoire et nous sommes très heureux d'avoir pu bénéficier de ce projet qui va permettre aux habitants de relier Paris ou de se déplacer sur le territoire. »

La passerelle Bussy - Ferrières séduit déjà



Très attendue, la passerelle pour piétons, cycles et cavaliers qui franchit l'autoroute A4 entre Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges est désormais ouverte.

Il aura fallu moins d'un an de travaux pour réaliser cet ouvrage de 43 m de long et de 3,50 m de large. Il possède par ailleurs un habillage d'une hauteur d'1,70 m, spécifiquement prévu pour ne pas effrayer les chevaux qui pourraient emprunter cette voie dédiée aux mobilités douces.

La passerelle fait effectivement partie des projets portés par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements.

Coût de cette opération ? Trois millions d'euros en grande partie pris en charge par la Région, l'AFIT France (Agence de financement des infrastructures de transport de France), ÉpaMarne, le Département et l'agglomération.

Rappelons que la volonté des élus de Marne et Gondoire est de permettre, à terme, de relier plus facilement, par liaisons douces, les communes de Thorigny-sur-Marne et Pontcarré.

Bientôt une 2^e Maison des mobilités à Bussy-Saint-Georges

Les travaux devraient débuter dans le courant du second semestre 2025, sur le parvis du pôle gare de Bussy-Saint-Georges. Sur une emprise au sol d'une centaine de mètres carrés, prendra place la future Maison des mobilités et viendra compléter l'offre de services de la Maison des mobilités existante de Lagny.

L'équipement se divisera en deux parties et comptera deux entrées distinctes. Du côté de la place Fulgence Bienvenue, vous profiterez d'un espace d'accueil, d'un atelier de réparation de vélos et d'un espace d'entreposage de vélos pour celles et ceux qui viendraient jusqu'au pôle gare en deux-roues. Côté rue Antoine Giroust, la Maison des mobilités proposera un local réservé aux transporteurs. Cet espace permettra aux chauffeurs de bus de pouvoir prendre leur pause dans des conditions d'accueil optimales. L'architecture de ce futur bâtiment se veut résolument contemporaine et sobre pour mettre en valeur la place.

Ce projet piloté par Marne et Gondoire, sous maîtrise d'ouvrage ÉpaMarne, est estimé à 250 000 euros pris en charge par l'agglomération qui bénéficiera également de subventions.

Territoires d'industrie, un label pour soutenir les entreprises

Avec trois autres intercommunalités, Marne et Gondoire a obtenu le label Territoires d'industrie en 2023.
Un vrai coup de pouce pour les industriels du territoire.

Afin de réindustrialiser et regagner une souveraineté en capacité de production, Marne et Gondoire s'est rapprochée de trois intercommunalités voisines : Paris - Vallée de la Marne, les Portes Briardes Entre Villes et Forêts et l'Orée de la Brie. « En tant qu'intercommunalités, nous avons une compétence obligatoire qui est le développement économique et il nous a semblé pertinent de concourir à ce label car cela entrainait en résonance avec plusieurs de nos actions », présente Rémy Pérès, directeur général adjoint des services à Marne et Gondoire. Un label obtenu en 2023 pour une durée de quatre ans, qui représente un atout déterminant pour la reconquête industrielle et le développement des quatre intercommunalités réunies sous le nom de Marne et Brie Industries.

Dynamiser les entreprises

Par ailleurs, avec l'objectif Zéro artificialisation nette, il est demandé aux collectivités territoriales de ralentir la consommation d'espaces naturels. « Avec cette contrainte, Marne et Gondoire a dû revoir sa stratégie de développement économique et reconstituer une stratégie visant à dynamiser l'existant, c'est-à-dire les entreprises déjà implantées. Et la première chose dont elles nous parlent, ce sont les emplois. »

La problématique essentielle était donc de répondre aux besoins des entreprises et permettre aux écoles de former les futurs salariés. Un Comité local école-entreprise (CLEE) a été mis en place pour rapprocher Éducation nationale et entreprises.

Il a aussi fallu faire face à une spécificité du territoire, à savoir sa forte représentation d'industries avec 560 établissements industriels employeurs. « Sur les quatre intercommunalités, Marne et Gondoire est le territoire qui possède le plus d'industries. Cela a soulevé la question de savoir comment répondre à la problématique des industries qui ont une pyramide des âges très défavorable, d'autant qu'il n'existait aucune formation locale pour pourvoir à ces futurs départs en retraite. »

Créer des emplois sur le territoire

En misant sur des actions locales, postuler au label devenait parfaitement cohérent. Neuf actions de soutien à l'industrie locale ont ainsi été proposées :

- Créer une École de production à vocation industrielle
- Valoriser les métiers industriels par la mise en œuvre du CLEE
- Valoriser l'image industrielle de Marne & Brie Industries
- Soutenir les projets d'investissements industriels des entreprises
- Sensibiliser et accompagner les industriels sur les enjeux de décarbonation
- Soutenir les zones industrielles en perte de vitesse par leur requalification
- Définir une vision prospective des zones industrielles
- Développer un plateau technique mutualisé dédié à l'industrie, notamment un hub hydrogène à Bussy-Saint-Georges



© Thomas Umiastowski

29 janvier 2025. Pierre Ory, préfet de Seine-et-Marne, sur les terres de Marne et Brie industries en visite dans l'entreprise Cryopal, à Bussy-Saint-Georges.

• Mener une étude sur les filières industrielles en faveur d'actions opérationnelles pour renforcer la compétitivité des territoires et l'économie circulaire. Cette labellisation Territoires d'industrie va également faciliter l'obtention de subventions pour les entreprises. « Ce label est d'abord un outil de communication et d'information des entreprises. À notre niveau, nous faisons le lien entre les organismes subventionneurs et les industries qui prennent conscience qu'il y a un territoire facilitateur pour leurs actions » ajoute Rémy Pérès, qui conclut : « les entreprises de l'industrie embauchent plus que les autres. Or l'objectif de Marne et Gondoire est aussi de permettre aux habitants de travailler à proximité de chez eux. »

Les casiers fermiers ont trouvé leur place

Installés à Thorigny-sur-Marne et à Lagny-sur-Marne, les casiers « Fou d'local » font le lien entre consommateurs et producteurs du territoire. Pour des produits fermiers directement dans votre assiette !



Ils étaient attendus et ils tiennent leur promesse. Garnis de produits fermiers, les casiers estampillés « Fou d'local » - label regroupant toutes les actions menées en faveur du projet alimentaire du territoire - ont été mis en service en 2024, dans deux lieux stratégiques de l'agglomération : en septembre pour les 97 casiers de Thorigny-sur-Marne et en décembre pour les 112 casiers de Lagny-sur-Marne. Les pre-

miers, situés près du centre sportif de la rue d'Annet, sont en libre accès 24h/24 et 7 jours/7, tandis que les seconds, rue du Canada, sont abrités dans un local ouvert de 8h à 21h.

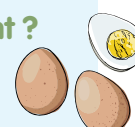
Du producteur au consommateur

Installés par l'intercommunalité, ces casiers sont régulièrement alimentés par les producteurs locaux. Une vente directe du producteur au consommateur ! « C'est un nouveau débouché pour les producteurs et cela permet aux clients d'avoir accès à des produits de meilleure qualité à proximité de chez eux. Et côté prix, c'est parfois plus intéressant qu'en grande surface », précise Magali Bochew, responsable eau et biodiversité au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.



Les produits qui cartonnent ?

Les œufs, la salade
et les paniers de légumes



Le concept est on ne peut plus simple : il suffit de choisir les casiers et d'indiquer les numéros de ces derniers sur la borne puis de régler par carte bancaire et de récupérer ses produits. Rapide et bien pratique pour acheter des œufs ou des légumes en prévision du repas du soir !

Rillettes d'autruche et savons au miel

Les consommateurs trouvent, dans ces casiers, des produits très variés puisque plusieurs producteurs du territoire participent à cette opération : un apiculteur, un éleveur d'autruches (rillettes, mousses, saucissons, rôtis...), un maraîcher, une productrice de savon (savons, shampoings...) ainsi qu'un brasseur prévu prochainement à Thorigny. À Lagny, ce sont un maraîcher, un apiculteur et un savonnier qui alimentent actuellement les casiers.

Et les clients sont au rendez-vous ! « En trois mois à Thorigny, nous avons eu 887 ventes pour un panier moyen de 11 € environ. Donc le bilan est très positif », se réjouit Magali Bochew.

Les maisons de santé ont le vent en poupe

Après les maisons de santé intercommunales de Lagny-sur-Marne et de Dampmart, Marne et Gondoire investit dans trois nouvelles structures pour faire face aux besoins des habitants.



Le constat est simple : « Les maisons de santé existantes, à Lagny-sur-Marne et Dampmart, sont pleines. Et nous devons attirer de nouveaux professionnels de santé qui ne sont pas représentés », avance Rémy Pérès. La maison de santé Simone Veil de Lagny-sur-Marne a ouvert en 2019 dans le parc Saint-Jean. Ce bâtiment de 770 m² regroupe trois médecins généralistes, deux infirmières, une sage-femme, deux orthophonistes, une psychiatre, un kinésithérapeute, une diététicienne et un pédicure-podologue. De nouveaux praticiens sont arrivés en ce début d'année : une orthophoniste et un médecin généraliste. À Dampmart, ce sont 650 m² d'anciens locaux indus-

triels qui ont été restaurés par l'agglomération pour ouvrir, en 2022, un pôle où sont réunis une douzaine de professionnels de santé, médecins, infirmière et kinésithérapeutes. « Nous avons aussi installé une pharmacie et un cardiologue qui a entamé son activité début 2025 ».

Et de poursuivre : « Ce qui est intéressant dans les maisons de santé, c'est qu'on fixe les professionnels sur le territoire et, en les regroupant, on améliore leur visibilité. Les patients découvrent des bâtiments accueillants et faciles d'accès, avec plusieurs professions médicales qui peuvent les intéresser. C'est vraiment du gagnant-gagnant, à la fois pour les patients et les praticiens ».

Trois nouvelles structures

Sur un territoire en carence de professions prescriptrices, trois nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires sont actuellement en projet.

À Thorigny-sur-Marne, une maison de santé privée mais hébergée dans des locaux municipaux sera reconstruite par l'agglomération. « Nous apportons un confort pour les praticiens et pour les patients parce que c'est un bâtiment qui a été conçu avec eux pour répondre à leurs besoins. Il hébergera la maison de santé existante et d'autres professionnels, au moins plusieurs infirmières et un pédicure. Nous allons aussi doubler l'offre de médecins en intégrant des médecins internes ». Cette nouvelle structure devrait ouvrir au premier semestre 2026.

À Collégien, c'est également un bâtiment municipal qui est mis à disposition de l'agglomération pour remplacer les médecins qui vont prochainement partir en retraite. « La ville est déjà en contact avec deux futurs médecins généralistes qui auront fini leurs études au moment où le bâtiment sera livré. » D'autres professionnels, notamment des paramédicaux, devront compléter l'offre de soins.

À Ferrières-en-Brie, l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers sera elle aussi transformée en maison de santé. Les professionnels qui y seront accueillis ne sont pas encore connus.

Les enjeux du changement climatique à portée des enfants

En lançant les Journées des petits colibris, Marne et Gondoire entend sensibiliser les écoliers à la transition écologique.



Deux journées pour enseigner aux enfants les enjeux du changement climatique, telle est l'ambition de l'intercommunalité lorsqu'elle met en place, en 2024, les Journées des petits colibris. « Une de nos actions, dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), concernait la sensibilisation des enfants. D'où l'idée de monter une éco-académie avec l'ambition de proposer des ateliers pour les scolaires »,

présente Estelle Podevin, chargée de mission transition écologique au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Les 28 et 29 avril 2024, six classes du CP au CM2 d'une école élémentaire de Saint-Thibault-des-Vignes ont donc été invitées au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, soit une centaine d'enfants. Lors de ces deux journées d'animations autour de la transition écologique, les élèves ont pu participer à plusieurs ateliers autour de différentes thématiques - l'eau, la biodiversité, l'alimentation, les pollinisateurs, le climat... - avant d'accéder à des activités libres : ludothèque (jeux anciens en bois), basket tri (trier les déchets en jouant au basket-ball), atelier meule (comment fabriquer de la farine), exposition sur l'alimentation... « L'objectif était de sensibiliser les enfants au changement climatique mais aussi leur apprendre les bonnes pratiques pour qu'ils échangent ensuite en famille sur ces sujets ».

Une formation en ligne

Autre dispositif lancé en 2024 : dans le même esprit que l'éco-académie des petits colibris qui est à destination des scolaires, Marne et Gondoire a déployé une école du climat pour les élus et agents de Marne et Gondoire. Il s'agit plus exactement d'une formation en ligne proposée à l'ensemble des élus, des agents du territoire et des membres du conseil citoyen du climat afin que ces derniers puissent agir pour la transition écologique.

« L'objectif est d'accompagner et de former les élus et les agents du territoire sur les enjeux auxquels nous allons être confrontés dans le cadre du travail et d'accompagner notre territoire dans les changements climatiques : comprendre les enjeux, les clés pour agir, comment chacun peut intervenir dans son domaine professionnel... ».

Non obligatoire, cette formation est donc une ressource supplémentaire pour avancer concrètement sur le sujet de la transition. Une quarantaine de personnes se sont déjà inscrites.

Découvrir
des trésors
culturels
locaux



Rentilly raconte ses histoires de château...

Depuis qu'il abrite le musée intercommunal, le château de Rentilly fait dialoguer ses collections patrimoniales avec des œuvres contemporaines. C'est le cas dans sa dernière exposition, *Histoire(s) de château(x)*.



© Chloé Pinot

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a toujours accordé à la culture une place prépondérante. Parmi les équipements culturels dont elle a la gestion, le Parc culturel de Rentilly-Michel Chartier, à Bussy-Saint-Martin, fait figure de poumon vert au cœur du territoire, dans lequel cohabitent art et patrimoine.

En 2022, le musée Gatién-Bonnet de Lagny-sur-Marne et ses collections - près de 10 000 pièces - ont déménagé à Rentilly pour former un musée intercommunal au sein du château, propriété de Marne et Gondoire. Ce lieu de vie artistique, dédié aux expositions d'art contemporain, a alors pris un nouveau tournant.

« À partir de 2022, le projet s'est réorienté pour montrer les nouvelles collections patrimoniales du musée tout en les reliant aux artistes contemporains », explique Céline Cotty, responsable expositions et collections au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Les dix ans de la réhabilitation du château

C'est ainsi qu'est née la dernière exposition du château de Rentilly : *Histoire(s) de château(x)*. Après le

succès de l'exposition *Ah quelles familles !* qui a attiré près de 10 000 visiteurs, ainsi que les chefs-d'œuvre des Compagnons du Tour de France, cette nouvelle exposition connaît déjà un bel engouement.

Elle est présentée jusqu'au 13 juillet 2025, pour les dix ans de la réhabilitation du château. « L'idée était de profiter de cet anniversaire pour évoquer l'histoire du château mais également d'ouvrir sur des thématiques plus larges ».

Figures de contes de fées, portraits de châtelains, évocations de leur quotidien, de la nature ou des fantômes qui hantent ces lieux sont autant de thématiques abordées dans cette exposition qui regroupe une centaine d'œuvres classiques et contemporaines. Peintures, sculptures, photographies et autres gravures dialoguent entre elles et se répondent naturellement. Mélanger les styles « permet de voir nos œuvres d'une autre manière et d'être toujours en lien avec la création contemporaine », estime Céline Cotty.

Des activités pour les familles

Le thème des contes de fées, par exemple, s'est construit autour d'un prêt exceptionnel du Mobilier national. « Nous avons un ensemble de canapés, fauteuils et tapisseries des années 30, sur lesquels sont représentés des contes de fées comme *Le chat Botté*, *La Belle au Bois dormant* ou *Cendrillon*. » Dans cet univers féérique, les artistes Évazésir et Laure Tixier ont apporté leurs touches contemporaines.

Histoire(s) de château(x) rappelle en outre la propre histoire du château de Rentilly. « Nous avons notamment une œuvre monumentale de Xavier Veilhan, dénommée *Les fusils*, qui fait écho à une peinture représentant Henri Thuret, fils des anciens propriétaires du château, avec son fusil. » Autre clin d'œil à la famille Thuret : l'artiste Caroline Corbasson a collecté des graminées à Rentilly et confectionné une œuvre à la façon d'un herbier, tout comme Gustave, frère

d'Henri et botaniste, le faisait en son temps. Ouverte à tous, cette exposition propose aussi une belle programmation culturelle tout au long de l'année, notamment pour les familles : des ateliers de broderie, pliage ou dessin, des conférences, des concerts et même des visites-enquêtes, au grand bonheur des enfants. Ces derniers s'épanouissent également dans l'espace de médiation du château où des jeux sont à leur disposition.



Tout public, entrée libre
Château du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

1 rue de l'Étang - 77600 Bussy-Saint-Martin
Le mercredi et le samedi de 14h à 18h,
et le dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h

À noter :

Visites « Minute » (15 minutes) autour d'une œuvre ou d'un artiste, tous les samedis à 16h

Visites guidées (1h environ) de l'exposition, tous les dimanches à 15h.



Les médiathèques se mettent à la page

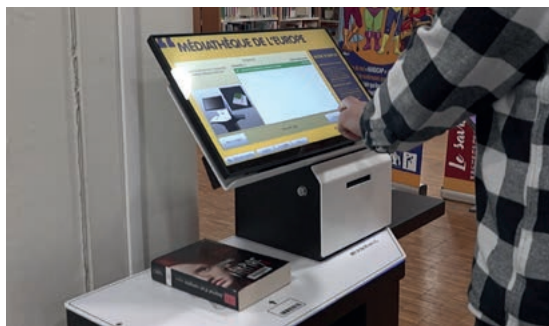
Depuis 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire mutualisent leurs ressources au sein d'un réseau de lecture publique. Résultat : encore plus de services proposés aux lecteurs.



En 2024, les treize médiathèques du réseau de lecture publique n'ont pas fait de pause. Plusieurs projets ont ainsi été concrétisés :

1. L'installation d'automates de prêt

Depuis le mois de décembre dernier, les usagers peuvent emprunter livres et documents en toute autonomie grâce à huit automates de prêt – bientôt dix – installés dans cinq médiathèques de Marne et Gondoire : trois à Lagny-sur-Marne, deux à Bussy-Saint-Georges, un à Montévrain, un à Collégien et un à Thorigny-sur-Marne.



Le principe est simple : « il suffit de biper sa carte de bibliothèque puis de déposer ses documents sur la borne pour qu'ils soient enregistrés, comme à la caisse automatique d'un supermarché », explique Élise Coroller, directrice de la coordination culturelle au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Ces nouveaux équipements ont pu voir le jour grâce à la technologie RFID (Radio Frequency Identification), un système d'identification par radiofréquence qui offre de nombreux avantages dont celui de faciliter la gestion des transactions de prêt et de retour et d'optimiser le service aux usagers. Pour cela, il a fallu équiper chaque document d'une puce. « Nos équipes ont encodé pas moins de 190 000 livres, revues, CD et DVD depuis février 2024 afin de les raccorder à notre logiciel ».

Ce système procure ainsi autonomie, gain de temps et confidentialité aux usagers qui peuvent emprunter ou retourner plusieurs documents en même temps, sans faire appel aux bibliothécaires. « Les bibliothécaires sont donc davantage présents pour conseiller les usagers et organiser les animations, les actions culturelles ».

2. La valorisation des livres anciens

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire possède un fonds ancien important, conservé à la médiathèque intercommunale Gérard-Billy de Lagny-sur-Marne. Il se compose de 8 200 livres dont 2 400 édités avant 1811.

Dans le cadre du plan national de signalement des fonds patrimoniaux, qui consiste à identifier, recenser et conserver les livres anciens, un inventaire de ce fonds patrimonial a été entrepris en 2023. « Cela fait deux ans que nous travaillons sur ce fonds, notamment grâce à l'appui d'un bénévole anciennement bibliothécaire », précise Élise Coroller.

Un travail nécessaire d'identification, de recensement mais aussi de préservation, de restauration et de valorisation du fonds ancien. Ces ouvrages anciens sont d'ailleurs régulièrement présentés au public lors d'expositions ou de temps d'échanges avec les lecteurs.

3. Le déploiement de la navette inter-médiathèques

Mis en place en 2019, le service de navette permet l'acheminement des documents disponibles ou empruntés dans l'une des treize médiathèques du réseau. « Nous avons donné la possibilité aux usagers de réserver des documents dans la médiathèque de leur choix et c'est à nous de les livrer dans la médiathèque proche de leur domicile. »

Depuis la crise sanitaire et avec l'arrivée dans le réseau de l'ensemble des médiathèques du territoire, les demandes ne cessent d'augmenter. Les usagers ont vraiment pris possession de ce nouveau service. Le nombre de réservations a en effet fortement augmenté ces dernières années. Plus de 87 000 prêts ont été occasionnés par l'acheminement des documents via la navette en 2024, soit une progression de 10 % par rapport à 2023. Autre objectif : diminuer l'empreinte carbone en limitant les déplacements des usagers.

Pas de fausse note pour le conservatoire intercommunal

En 2024, le Conservatoire de Marne et Gondoire a poursuivi le déploiement de ses deux disciplines, la musique et les arts plastiques, tout en développant ses actions hors-les-murs.

« C'est un établissement conséquent qui, outre la musique, s'est enrichi des arts plastiques en 2022. Et les offres pédagogiques, très diverses, vont du clavecin à la musique traditionnelle chinoise », s'enthousiasme Sylvie Pascal, directrice adjointe des services culture, politique de la ville au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. « Nous faisons aussi en sorte d'intégrer davantage les arts numériques dans les propositions pédagogiques. » Le conservatoire propose également le cursus des Jeunes voix, qui rassemble depuis 2022 l'atelier de formation musicale, chœur et technique vocale pour les enfants qui souhaitent chanter et se produire sur scène.

L'art accessible à tous

Outre cette approche diversifiée de l'enseignement artistique, le conservatoire intercommunal met en place de nombreux projets pédagogiques impliquant les élèves mais aussi des actions dans les communes du territoire et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

« Le conservatoire s'adresse à tous les publics pour que l'art soit accessible à tous, avec notamment des interventions dans les écoles et dans les structures handicap » conclut Sylvie Pascal.



La culture au cœur de la vie des habitants

Marne et Gondoire s'investit depuis longtemps dans le domaine de la culture. Elle mène des actions sur l'ensemble du territoire en faveur de la diffusion et de la création artistique afin que tous les habitants puissent en profiter.



« Très présente sur le territoire, la culture est connue du grand public, particulièrement au travers du prisme des grands événements comme les festivals ou des structures comme le Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier, le conservatoire intercommunal ou le réseau des médiathèques. Ce que l'on connaît moins, ce sont toutes les actions culturelles mises en œuvre au plus près du quotidien des habitants, y compris les plus éloignés de la culture », présente Sylvie Pascal, directrice adjointe des services culture, politique de la ville au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

« Par la diversité des actions engagées, tous les habitants ont accès à un moment donné à la culture en Marne et Gondoire » :

- La pratique artistique à l'école

Depuis plusieurs années, des intervenants se rendent dans les classes pour faire découvrir la musique aux écoliers du territoire. En 2024, la pratique des arts plastiques a également été mise en place. Quinze intervenants ont ainsi dispensé des ateliers de pratique artistique dans 271 classes maternelles et élémentaires, soit plus de 6 000 élèves.

Les collégiens ne sont pas oubliés. Le collège de Montévrain bénéficie d'une classe orchestre tandis que le collège Jacques-Yves Cousteau de Bussy-Saint-Georges propose des classes vocales à horaires aménagés et celui de Saint-Thibault-des-Vignes des ateliers de percussions urbaines.

- Les actions du Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier

Au sein du parc, le Musée intercommunal porte le dispositif national « La classe, l'œuvre ! », permettant aux écoliers et aux lycéens de se familiariser avec les collections du musée.

Le parc participe en outre au dispositif Triple Mix(te), qui propose aux lycéens des ateliers créatifs encadrés par des artistes. « L'idée, c'est d'avoir toujours une démarche artistique, de sensibiliser, d'initier et de faire découvrir des œuvres du musée ou d'ailleurs ».

C'est aussi le cas avec la Micro-Folie, musée numérique nomade qui se déplace dans les écoles, centres de loisirs ou centres sociaux pour présenter des œuvres des collections des grands musées nationaux et internationaux numérisés. « Les équipes du parc font voyager la Micro-Folie au sein du territoire pour que les œuvres puissent être vues par ceux qui n'ont pas l'opportunité d'aller au musée ».

- Les actions du conservatoire intercommunal

Le Conservatoire de Marne et Gondoire a mis en place, en partenariat avec plusieurs communes, le projet Crescend'O, un dispositif destiné aux enfants ayant un accès limité à l'apprentissage de la musique. Des ateliers leur sont proposés à Montévrain, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne afin de pratiquer un instrument et jouer ensemble au sein d'un orchestre d'une cinquantaine d'enfants. Par la suite, ils ont la possibilité de poursuivre leur apprentissage au conservatoire grâce au projet Fortissimo.

- L'accès aux personnes en situation de handicap

« C'est un des axes forts des actions culturelles de l'agglomération. Il traverse tous les services. » De nombreuses actions sont ainsi mises en œuvre : livres en braille, livres audio, chariots de déambulation ou télé agrandisseur dans les médiathèques, programmation de spectacles accessibles aux personnes malentendantes, partenariat avec l'association Les Souffleurs d'images au Parc culturel, interventions de la compagnie de danse L'Yeuse autour du spectacle vivant, concerts du festival Les Ritournelles dans des structures spécialisées, présence d'un référent handicap au conservatoire...

- Dans le quartier d'Orly Parc

Dans le cadre de « Politique de la ville », un dispositif national qui vise à revaloriser des quartiers urbains prioritaires, le quartier d'Orly Parc à Lagny-sur-Marne bénéficie d'attentions particulières. « Tous les services culturels de l'agglomération mènent des actions spécifiques pour les habitants de ce quartier. » Depuis 2018, un projet autour de la littérature jeunesse remporte notamment un franc succès. En collaboration avec le centre socio-culturel Mix'City, il vise à sensibiliser les enfants et leurs parents à la lecture et à la littérature jeunesse. Sans oublier « Des livres à soi », un programme de médiation pour lutter contre l'illettrisme.



Vacances au parc, deux jours de détente en plein air

C'est un événement désormais attendu. Avec Vacances au parc, Marne et Gondoire donne le coup d'envoi des vacances d'été au parc de Rentilly – Michel Chartier.

Vacances au parc, c'est deux jours de détente et d'amusement en plein air pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Ouvert à tous, en particulier à ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances, cet événement culturel et ludique propose chaque été de nombreuses activités gratuites : structures à grimper, ateliers menuiserie et maroquinerie, initiation à la danse hip hop et au football freestyle, ateliers cirque, contes, ateliers d'arts visuels...

« L'idée, c'est aussi de faire des activités un peu surprenantes pour vivre un moment très festif et très convivial, qui rencontre un vrai succès », s'enthousiasme Sylvie Pascal.

Au total, plus de 3 000 visiteurs ont profité de l'édition 2024.

La 4^e édition de Vacances au parc se déroulera les 5 et 6 juillet 2025.

- LA PAROLE AUX ÉLUS - Comment se préparer au climat de demain ?



Yann Dubosc, maire de Bussy-Saint-Georges, vice-président en charge du développement économique – ZAE

Bussy rime avec écologie en préservant sa tradition de « ville des parcs et jardins ». Dans la décennie qui se présente à nous, les pistes cyclables sillonneront notre territoire préservé notamment au travers des parcs du Génitoy et du Sycomore en lien avec l'ensemble du territoire intercommunal, reliant Jossigny ou la ZAC Rucherie à notre RER en liaison douce. La future piscine sera assurément écoresponsable grâce à son raccordement au réseau de chaleur du Sietrem. Nous avons, par ailleurs, marqué notre volonté de produire de l'énergie photovoltaïque pour accroître notre autonomie. Enfin, nous avons soutenu et encouragé l'initiative citoyenne de la Recyclerie car Bussy-Saint-Georges veut être un laboratoire d'une écologie généreuse, humaniste et pragmatique. En cela, nous poursuivons l'accès aux jardins familiaux, la reforestation lorsque cela est possible et le principe d'un urbanisme responsable et respectueux de l'environnement.



Patrick Guichard, maire de Bussy-Saint-Martin

Bussy-Saint-Martin est une petite commune rurale. Nous sommes, depuis longtemps, sensibles aux questions environnementales et pensons d'abord qu'il faut sensibiliser la population. La communication municipale, notamment notre journal Bussy Infos, laisse une large place à ces sujets. Le réchauffement pose par exemple la question de l'eau et de la qualité des sols. Nous cherchons à maîtriser l'artificialisation des sols : renaturation et mise en place de revêtements absorbants (parkings, allées, pistes cyclables...). La suppression des produits phytosanitaires nous a permis de recevoir le trophée départemental Zéro Phyt'eau en 2023. Lutter contre le réchauffement, c'est aussi réduire la consommation énergétique : installation d'une pompe à chaleur par sondes pour le chauffage de la mairie. Les salles municipales sont pourvues d'équipements de chauffage efficaces. Nous avons rendu l'éclairage public plus économe : utilisation de Leds, réduction de l'intensité et de l'amplitude horaire.



Pascal Leroy, maire de Carnetin, vice-président en charge des PME-PMI, de l'artisanat et du commerce

Carnetin a lancé la rénovation complète de son parc d'éclairage public vétuste et gourmand en énergie. Le remplacement des 47 points lumineux par des luminaires à technologie Led permettra de réaliser une économie de 58 % soit environ 8.000 kW/an. Cette technologie innovante offre la possibilité de programmer l'abaissement de puissance sur chacun des luminaires en fonction des secteurs comme les entrées de village qui sont un peu plus éclairées que le reste. Les luminaires proches des espaces naturels seront eux éteints la nuit pour ne pas perturber le rythme biologique de la faune et de la flore. Il a cependant été maintenu une lumière douce permettant une bonne visualisation des caméras de vidéoprotection. L'extinction totale reste un sujet délicat pour les communes car la croyance qu'éclairage et sécurité vont de pair est encore fortement ancrée dans l'opinion publique. Le coût de l'opération est de 54 k€ sur lequel il a été accordé une subvention de 40 % par le Fond d'Équipement Rural.



Olivier Colaiseau, maire de Chanteloup-en-Brie

« Gouverner, c'est prévoir » dit la maxime. Quand il s'agit de s'adapter au climat futur, l'exercice atteint ses limites car il n'existe sur ce sujet aucun modèle véritablement prédictif. Pour ne rien arranger, les questions climatiques sont souvent associées aux termes « urgence » ou « dérèglement » qui n'aident pas à une analyse raisonnable. Une fois cela dit, de nombreuses mesures locales de bon sens participent à une meilleure vie sociale au sein de l'environnement naturel. La conservation des sols et de la diversité biologique, une plus grande performance énergétique sont des sujets sur lesquels Chanteloup-en-Brie est en pointe. « Démonstrateur de la ville durable », la commune a lancé un vaste plan d'économie d'énergie aux effets visibles sur son budget. Sur les autres sujets environnementaux également, notre ville prouve que la logique écologique doit se doubler d'une logique économique et pragmatique.



Marc Pinoteau, maire de Collégien, vice-président en charge de la culture

À Collégien, les entrées sont multiples. Il est à la fois question de sensibilisation, de transition énergétique et d'urbanisme. La sensibilisation consiste en des ateliers éducatifs environnementaux, soutien au bien-être animal, création d'une Fête de la Nature et des Animaux (rendez-vous le 17/05/2025), etc. La transition énergétique comprend le passage en Led de l'éclairage public (- 75 % de consommation), la sobriété des bâtiments, un parc de véhicules électriques, panneaux solaires, etc. Enfin, côté urbanisme, citons arbres et espaces verts protégés car considérés comme notre patrimoine commun, densification et lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, développement des liaisons douces, Zérophyt'eau, espaces en gestion différenciée, création d'une mini-forêt urbaine de 50 arbres et développement d'un arboretum avec Marne et Gondoire, d'un grand soutien sur tous ces sujets.



Laurent Delpech, maire de Dampmart, vice-président en charge du cycle de l'eau

La transition écologique est primordiale. L'éclairage public par Led est un exemple où les technologies nouvelles sont un gain économique et électrique important tout en gardant un confort d'utilisation supérieur aux anciennes technologies. L'isolation thermique de nos bâtiments est un gain là aussi très important dans les frais de chauffage ou de climatisation. Mais le coût important des travaux demande une réflexion approfondie pour ajuster ce coût et les économies réalisées. La pose de panneaux solaires est aussi à prendre en compte. Autres sources intéressantes : la transformation en gaz par le Siam des boues d'assainissement issues du traitement de nos eaux usées ou encore la production de chaleur et d'électricité par le Sietrem à partir de l'incinération de nos ordures ménagères. Cette économie de boucle courte est indispensable pour gagner en indépendance énergétique et préserver notre environnement. Bien évidemment, notre commune, au sein de Marne et Gondoire et des différents syndicats techniques, s'y inscrit pleinement.



Mireille Munch, maire de Ferrières-en-Brie, vice-présidente en charge des finances et du personnel

À Ferrières-en-Brie, se préparer au climat de demain passe par des actions locales simples mais essentielles. Souvent peu coûteuses, ces initiatives permettent d'avoir un réel impact en réduisant l'empreinte écologique de la commune et en renforçant la solidarité entre les habitants. Le compostage, par exemple, est une action accessible à tous à la Maison de la Nature. En réduisant les déchets ménagers, il permet de créer un fertilisant naturel pour les jardins. Différents endroits de la commune vont être prochainement équipés pour permettre aux habitants d'agir au plus près de chez eux. Par ailleurs, la mise en place de la domotique au groupe scolaire permettra de réguler la consommation énergétique des locaux (chauffage, éclairage, etc.). Cette démarche pilote pourrait s'étendre aux autres bâtiments publics. Avec ces deux initiatives, bien que modestes, Ferrières-en-Brie prend aujourd'hui des mesures concrètes pour encourager un changement de mentalité, où la prise de conscience collective devient un levier puissant pour inverser la tendance.



Nathalie Tortrat, maire de Gouvernes, vice-présidente en charge de l'habitat et du logement

Gouvernes, traversé par le ru « la Gondoire », bordé de zones humides sur chaque versant, est confronté aux défis du dérèglement climatique. Les risques sont les inondations, les coulées de boue, amplifiées par l'intensification des pluies, et les épisodes de sécheresse, qui affectent les écosystèmes et nos habitations. La hausse des températures accentue les îlots de chaleur dans les espaces peu ombragés, les rues goudronnées sans végétation aux abords. Pour y répondre, la commune, avec Marne et Gondoire, s'engage dans des actions concrètes. Parmi elles, la plantation de végétaux dans les zones exposées au soleil afin de réduire la chaleur et d'améliorer la qualité de vie. Nos habitants sont invités à planter arbres et végétaux dans leurs jardins pour créer des zones d'ombre. La préservation des zones humides et des aménagements favorisant l'infiltration des eaux pluviales reste essentielle pour réduire les risques d'inondation. Face au changement climatique, nous devons bâtir une commune résiliente.



Annie Viard, maire de Guermantes

Face aux bouleversements du changement climatique, il est essentiel de réfléchir à l'avenir et de s'adapter pour préserver notre qualité de vie. Notre commune est privilégiée et atypique, car 62 % de son territoire restent non artificialisés. Consciente des enjeux, la municipalité s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes pour faire face à ce défi planétaire, avec le soutien des partenaires locaux tels que Marne et Gondoire et le Sietrem. En préservant et renforçant la végétalisation pour réduire les îlots de chaleur, en optimisant nos ressources naturelles (gestion de l'eau) et nos consommations énergétiques (poursuite de la rénovation de notre école intercommunale, éclairage Led, ...), en promouvant une mobilité durable, en sensibilisant au recyclage et compostage, nous nous engageons dans une démarche collective et ambitieuse à l'écoute de chaque citoyen pour enrichir ces projets afin qu'il devienne acteur du changement.



Jean-Michel Barat, maire de Jablines

Nichée dans un environnement naturel préservé, Jablines est un acteur local engagé dans la transition écologique. Pour répondre aux défis de la hausse des températures, de la gestion de l'eau ou de la biodiversité menacée, la commune s'appuie sur une approche participative, mobilisant à la fois les élus locaux, les habitants et les acteurs économiques. Parmi les axes stratégiques, je citerai l'aménagement durable du territoire (développer les espaces verts et encourager des constructions respectueuses de l'environnement), la gestion de l'eau (installer des systèmes de récupération des eaux de pluie, moderniser les infrastructures d'assainissement), la transition énergétique (promouvoir les énergies renouvelables sur les bâtiments publics, réduire la consommation énergétique), la biodiversité (protéger les zones naturelles, favoriser des pratiques agricoles durables), la mobilisation citoyenne et l'éducation (ateliers de sensibilisation, projets environnementaux...). Chaque geste compte pour préserver la richesse de notre village et anticiper les besoins des générations futures.



Patrick Maillard, maire de Jossigny, vice-président en charge de l'agriculture et des bois

Pour se préparer au climat de demain à l'échelle de Jossigny, il est essentiel d'anticiper les impacts du changement climatique : augmentation des températures moyennes : baisse des précipitations estivales mais des épisodes pluvieux plus intenses ; risque accru d'inondations et d'épisodes de sécheresse.

Voici quelques pistes concrètes : augmenter la végétalisation des espaces publics ; promouvoir une meilleure gestion des eaux pluviales (noues végétalisées, récupération et réutilisation...) ; favoriser des constructions écoénergétiques ; soutenir le développement des énergies renouvelables ; soutenir les circuits courts et les producteurs locaux (réduction de l'empreinte carbone) ; promouvoir les mobilités douces ; encourager les habitants à adopter des modes de consommation durable (économie circulaire, tri des déchets). En développant ces actions avec le soutien de Marne et Gondoire, Jossigny peut être en mesure de renforcer sa résilience climatique et assurer un cadre de vie durable pour ses habitants.



Christine Gibert, maire de Lesches

À l'échelle communale, nous sommes depuis longtemps attentifs à ce sujet : les projets réalisés depuis plusieurs années et les actions futures en sont la preuve. Depuis 10 ans, nos services techniques sont équipés d'un véhicule électrique. La transformation de l'éclairage public en ampoules Leds avec réduction d'intensité, initié en 2015, se poursuit. D'ici deux ans, toute la commune devrait en bénéficier. Les ateliers municipaux, la nouvelle salle des associations ainsi que l'église ont été isolés. Depuis 30 ans, afin d'éviter l'usage de la voiture par les parents, le transport des élèves du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) est assuré par un service de car.

Afin de faciliter les déplacements des piétons et vélos, une liaison douce relie depuis cet automne la partie haute de la commune au bourg. Enfin, le verdissement du cimetière sera terminé au printemps prochain. Plus globalement, notre nouveau PLU (Plan local d'urbanisme) intègre une réduction des zones constructibles, le classement d'arbres pour éviter leur abattage et encadre l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable.



Christian Robache, maire de Montévrain, vice-président en charge du SIETREM, qualité de l'air, bruit et mutualisation

Qu'on le veuille ou non, c'est une question qui trouve dorénavant sa place dans de nombreux dossiers communaux. Nous sommes sur une ville nouvelle où l'État nous impose des taux importants de constructions. Nous attachons donc une importance primordiale aux méthodes de construction innovantes, favorisant les matériaux durables et l'efficacité énergétique afin de réduire notre empreinte écologique.

Parallèlement, nous multiplions les plantations d'arbres, créant et préservant les îlots de fraîcheur essentiels face au réchauffement climatique tout en améliorant la biodiversité locale. Enfin, que seraient ces actions sans la sensibilisation des jeunes générations ? Avec l'aide du Sietrem notamment, nous sensibilisons ces derniers afin qu'ils s'imprègnent pleinement des enjeux environnementaux en vue d'adopter des comportements écoresponsables dès le plus jeune âge.



Arnaud Brunet, maire de Pomponne, vice-président en charge du label « Vivre en Marne et Gondoire »

Anticipation, action et pragmatisme, 3 axes pour nous préparer aux changements majeurs de notre environnement. Anticiper et s'appuyer sur la révision du PLU pour sanctuariser nos espaces naturels, une des richesses de Pomponne. Réduire nos dépenses énergétiques pour agir sur les niveaux de pollution et sur l'effet de serre. Nous avons été les premiers à mettre en place la trame noire en 2022 ce qui nous a permis de très sensibles économies sur l'énergie. Concrètement, nous avons travaillé sur nos habitudes et pratiques, mieux prêté attention aux consommations anodines, aux portes fermées, à l'extinction des ordinateurs, aux températures des bureaux et bâtiments. Nous veillons en permanence à l'inertie des nouveaux bâtiments et à y sensibiliser les promoteurs ou les particuliers, à réfléchir autrement la question de la climatisation. Pomponne a une chance écologique... celle de ses espaces verts et de sa belle orientation !



Tony Salvaggio, maire de Pontcarré

Pour notre commune, la question de « comment se préparer au climat de demain » est sans doute moins préoccupante que pour les grandes villes. En effet, Pontcarré est un village clairière, entouré par le massif forestier. Nous bénéficions d'une fraîcheur le matin et le soir, même en période de forte chaleur. Nous avons un pourcentage de jardins et de zone verte important. Il n'en demeure pas moins que nous avons engagé le projet d'améliorer le secteur des écoles (cours de récréation) en faisant des plantations et en supprimant des zones enrobées. Nous sommes en attente de subventions pour engager ce chantier.



Christian Plumard, maire de Saint-Thibault-des-Vignes, 6e vice-président

La commune s'inscrit pleinement dans la démarche vertueuse qu'est l'adaptation au changement climatique. Le réchauffement climatique aura un impact direct, de plus en plus marqué, sur notre vie, avec des implications locales multiples. Sur le plan local, les plantations fleuries et arborées ont été adaptées et progressivement remplacées par des essences résistantes à la chaleur et à faibles besoins en eau. Au niveau de l'intercommunalité, les projets initiés permettront aux communes de s'engager plus rapidement et plus fortement dans les différents dispositifs : panneaux photovoltaïques, réseau de chaleur urbain, production de gaz vert issue de la méthanisation produite par le Siam, etc. Les deux principaux syndicats techniques (Sietrem et Siam) sont situés sur notre commune, ce qui nous permet de bénéficier rapidement de toutes les avancées technologiques et écologiques initiées par ces syndicats. Nous n'avons pas le choix. Il en va de la protection de notre « bon vivre », mais surtout, nous n'avons pas le droit d'hypothéquer l'avenir des générations futures.



Manuel Da Silva, maire de Thorigny-sur-Marne, vice-président en charge de la politique de la ville et de la santé

Préparer l'avenir se fait sur un temps long. La commune et l'agglomération agissent conjointement pour réfléchir, élaborer et mettre en œuvre la reconversion de la friche industrielle des bords de Marne. Cette année, le dossier de création de cette ZAC (Zone d'aménagement concerté) sera achevé, ouvrant la voie au débat public sur le contenu du programme à venir. Aujourd'hui, seules les intentions existent, à savoir la création d'un écoquartier à taille humaine, connecté au bâti existant et protégeant la grande prairie et les bords de Marne. Ce projet mettra encore du temps avant de se concrétiser. La volonté est là. La commune et l'agglomération partagent cette volonté, pour envisager ce projet d'utilité publique !

AGENDA

EXPOSITION « HISTOIRE(S) DE CHÂTEAU(X) » JUSQU'AU 13 JUILLET

Musée intercommunal - Château du Parc culturel
de Rentilly - Michel Chartier

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART DU 31 MARS AU 6 AVRIL

Poussez la porte des ateliers des créateurs de Marne
et Gondoire et partez à leur rencontre, au cœur de
leur univers.
Programme complet sur marneetgondoire-tourisme.fr

DÉCOUVERTE DU MARAIS DU REFUGE ET DE SES MIGRATEURS SAMEDI 12 AVRIL 2025 DE 14H À 16H

Sur inscription - Rendez-vous à la ferme du hameau de
Montigny à Lesches. Plus d'infos sur marneetgondoire.fr.



FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES DU 20 AU 25 MAI

Communes de Marne et Gondoire et Parc culturel
de Rentilly - Michel Chartier

Comédiens, conteurs, circassiens, acrobates, artistes de
tous poils peaufinent leurs spectacles et seront prêts
pour vous afin de célébrer comme il se doit la 20^e édi-
tion du festival PrinTemps de paroles. Au programme :
joie, bonne humeur, émotions, grands frissons, rires et
prouesses artistiques !

JOURNÉES DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE MAI / JUIN

Portes ouvertes en mai et juin. Programme complet
prochainement sur marneetgondoire.fr



FESTIVAL PIANO SI, PIANO LA 4^E ÉDITION DU 26 AU 29 JUIN

Communes de Marne et Gondoire et Parc culturel
de Rentilly - Michel Chartier

VACANCES AU PARC 5 ET 6 JUILLET

Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier
Démarrez les vacances en beauté avec un programme
pour toute la famille.

L'ÉTÉ AU MUSÉE DU 16 JUILLET AU 31 AOÛT

Musée intercommunal - Château du Parc culturel
de Rentilly - Michel Chartier



FÊTE DE LA TRANSITION 13 SEPTEMBRE

Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie

Vous souhaitez en apprendre davantage sur les modes
de vie durable ? Les sujets tels que l'énergie renouve-
lable, la réduction des déchets, l'agriculture durable
et la consommation responsable vous intéressent ?
Rendez-vous à la Maison de la Nature à Ferrières-en-
Brie avec au programme : échanges, partages,
initiations et découvertes pour petits et grands !



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 20 ET 21 SEPTEMBRE

Sur tout le territoire

Visites libres et guidées, balades commentées, portes
ouvertes d'ateliers, démonstrations artistiques,
rencontres et autres impromptus.

MARA-TRAIL DE MARNE ET GONDOIRE 28 SEPTEMBRE

Bussy-Saint-Georges

SAISON CULTURELLE AUTOMNE-HIVER À PARTIR DU 19 SEPTEMBRE

Musée intercommunal - Château au Parc culturel
de Rentilly - Michel Chartier

JOURNÉES DES PLANTES & ART DU JARDIN 4 ET 5 OCTOBRE

Château de Jossigny



FESTIVAL AUTOMNE JAZZ DU 7 AU 12 OCTOBRE

Communes de Marne et Gondoire



MARCHÉ DE NOËL DE MARNE ET GONDOIRE DU 5 AU 14 DÉCEMBRE

Lagny-sur-Marne / Thorigny-sur-Marne / Pomponne
Après le succès des années passées, Marne et
Gondoire vous embarque de nouveau pour un voyage
enchanté au cœur de l'Alsace qui s'installe sur les
bords de Marne !



Recevez des nouvelles
de votre territoire
directement dans votre
messagerie

PENSEZ À VOUS ABONNER !



MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

www.marneetgondoire.fr Marne et Gondoire Agglo

RETROUVEZ TOUT LE DÉTAIL
DE CES ÉVÉNEMENTS SUR
www.marneetgondoire.fr